

# Déclaration de la CGT

## Comité Central d'Entreprise du 27 nov. sur le projet de suppression d'emplois

Un accord de méthode, cadrant les procédures de suppression d'emploi dans le groupe EADS a été signé le 25 octobre dernier. L'encre des signatures est à peine sèche, que **la direction démarre un plan de suppressions d'emplois (PSE), économiquement et socialement injustifié, dans Astrium France.**

Les résultats du 3<sup>ème</sup> trimestre d'EADS NV et d'Astrium NV ont été publiés par le groupe. Ils sont édifiants.

Les prises de commandes d'EADS NV augmentent de 174%, celles d'Astrium de 48%.

Le chiffre d'affaires d'EADS NV augmente de 7% et l'EBIT de 33%. Pour Astrium NV, le chiffre d'affaires augmente de 2% et l'EBIT de 7,3%. Selon M. Enders lui-même, EADS affiche « une bonne augmentation de notre chiffre d'affaires et de notre rentabilité pour les neuf premiers mois de l'année ». Ces très bons résultats sont le fruit du travail des salariés et de la chaîne de sous-traitance dans des conditions difficiles.

**Compte tenu des résultats financiers et des prises de commandes qui renforcent encore notre plan de charge, comment la direction peut-elle arguer de « difficultés économiques, structurelles ou conjoncturelles, susceptibles d'avoir des répercussions sur l'emploi », comme le mentionne le préambule de l'accord de méthode ?**

La CGT remarque par ailleurs que la réunion de la commission économique du CCE, prévue le 26 novembre, a été annulée par la direction. L'objet de cette réunion était de présenter la situation économique d'Astrium, ainsi que le plan de charge pour les années suivantes. Il est évident que la direction est gênée de présenter des chiffres excellents alors qu'elle veut casser l'emploi.

La documentation remise pour ce CCE n'est pas au niveau minimal d'un document de démarrage d'un plan de suppression d'emplois (PSE). Nous sommes dans le flou le plus total, les mesures concrètes devant être annoncées au plus tôt le 9 décembre. Comment les élus du personnel peuvent-ils procéder à « une analyse pertinente de la situation » comme le mentionne là encore l'accord de méthode ? La CGT récuse formellement le caractère pertinent de la documentation remise. Elle ne justifie en rien le pourquoi d'éventuelles suppressions de postes. **Il est inacceptable de déclencher le compte à rebours prévu dans l'accord de méthode à partir d'éléments aussi inconsistants.** La CGT avait dénoncé l'effet pervers de cet accord qui était moins favorable que la loi. Nous en mesurons aujourd'hui toute la nocivité.

Ce plan de suppression d'emplois (PSE) concerne l'entité juridique Astrium France alors que la réorganisation de la branche défense et espace du groupe EADS aura des conséquences sur plusieurs entreprises, avec des périmètres juridiques différents. **L'analyse pertinente de la réorganisation ne peut donc pas se mener séparément dans chacune des entités. Dans le cadre du CCE, nos interlocuteurs de la direction ne sont que les exécutants d'aujourd'hui et pas forcément les décideurs de demain.** Par conséquent, la CGT demande l'abandon de cette procédure tant que la réorganisation juridique de la branche défense et espace du groupe EADS n'est pas achevée.

Lors de ce CCE, la direction veut aussi consulter les élus sur la « mise en œuvre de mesures de reclassement anticipées ». A ce stade, il est complètement impensable que les élus puissent émettre un avis favorable sans mettre en péril les salariés et les sites. La CGT ne peut évidemment que s'opposer à ce projet de mise en œuvre.

**Pour la CGT, le projet de la direction est totalement injustifié. Il est même bâclé, la documentation de la direction ne fournissant aucun élément concret. Cette procédure est uniquement motivée par la volonté de doubler la profitabilité au seul bénéfice des actionnaires. Elle déstabilise les salariés, fragilise l'entreprise, et a déjà des conséquences néfastes pour les salariés sous-traitants. Supprimer des emplois dans une société aussi prospère qu'Astrium est une aberration, qu'aucun argument industriel ne vient justifier.** Il s'agit d'extraire d'Astrium de plus en plus de bénéficiaires, au profit d'actionnaires lointains, focalisés uniquement sur la hausse de leurs propres revenus, quitte à mettre en péril l'avenir industriel de l'entreprise et du groupe. Le développement de l'industrie passe au second plan !

La CGT soutient que le développement industriel s'accomplit par la valorisation du travail salarié et par la réponse aux besoins sociaux. A l'opposé, les exigences des marchés financiers sont devenues mortifères pour l'industrie et l'économie.

La CGT s'adressera aux pouvoirs publics à la fois actionnaires d'EADS, clients principaux d'Astrium et pourvoyeurs de subvention, pour qu'ils utilisent leurs nombreux leviers pour empêcher la casse de l'emploi dans une branche industrielle stratégique.

La CGT sera partie prenante pour toute initiative intersyndicale allant dans le sens des intérêts des salariés et de leur entreprise.

## La CGT demande l'arrêt pur et simple du Plan de Suppression d'Emplois.

**N'OUBLIEZ-PAS : 13 DECEMBRE 15H30 – RESTAURANT D'ENTREPRISE  
ASSEMBLEE GENERALE A L'APPEL DE CGT – CFDT – FO – CGC –CFTC**

---

Pour se syndiquer (c'est vraiment le bon moment !) ou pour être tenu au courant tout au long du processus n'hésitez pas :

**Contactez nous ! Messagerie** → [cgt\\_tlse](mailto:cgt_tlse)

**Intranet** → <http://intra.space.corp/cgt.html>

**Vos Délégués Syndicaux** → M. MOLESIN - C. MOREIL-BERNARD - L. VIDALENC – E. GAUCHY

**Vos Délégués du Personnel** → E. GAUCHY - P. COURTOT – S. BOUTHE - L. VIDALENC – B. ROUSSEAU – M. MOLESIN - F. GRIMAUD - P. AYACHE – C. MOREIL-BERNARD

**Vos Représentants au CE et CCE** → F. RODOR - E. LOUIS – S. ROSTAN – S. BOUTHE – J. MAZERON - O. FAVRETTI

**Vos Elus au CHSCT** → R. BEN AHMED – L. VIDALENC – P. SOYER